

**SOPRAGGLO ESCLES**  
1 ROUTE DE FOUILLOY  
60220 ESCLES ST PIERRE  
FRANCE

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous**  
*Concrete blocks for beam-and-block floor systems*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
SR	R1	T1	N1	/
RR-TCI	R1	T1	N1	TF2

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO ESCLES**  
60220 ESCLES ST PIERRE

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO ESCLES**  
60220 ESCLES ST PIERRE

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15037-2:2009/A1:2011** et dans les Règles d'application **CE2+/R23**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 02 août 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 17 septembre 2019 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 16 septembre 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 16/09/22  
Révision n° 4



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

**SOPRAGGLO LE MANS**  
6 RUE ANTOINE BECQUEREL  
72100 LE MANS  
FRANCE

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous**  
*Concrete blocks for beam-and-block floor systems*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
SR	R1	T1	N1	/

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO LE MANS**  
72100 LE MANS

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO LE MANS**  
72100 LE MANS

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15037-2:2009/A1:2011** et dans les Règles d'application **CE2+/R23**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 02 août 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 17 septembre 2019 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 29 septembre 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 29/09/22  
Révision n° 4



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
FAUBOURG DES 4 MOULINS  
52000 CHAUMONT  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Entrevous en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous**  
*Concrete blocks for beam-and-block floor systems*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'entrevous	Classe de résistance mécanique	Catégorie de tolérances dimensionnelles	Classe de dimensions minimale	
			Feuillure d'appui	Paroi supérieure des entrevous résistants
SR	R1	T1	N1	/

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
52000 CHAUMONT**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
52000 CHAUMONT**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15037-2:2009/A1:2011** et dans les Règles d'application **CE2+/R23**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 21 octobre 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 17 septembre 2019 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 16 septembre 2025.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 16/09/22  
Révision n° 3



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
FAUBOURG DES 4 MOULINS  
52000 CHAUMONT  
France**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Poutrelles en béton pour systèmes de planchers à poutrelles et entrevous**  
*Beam for beam-and-block floor systems*

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon la méthode 1,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
52000 CHAUMONT**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO CHAUMONT  
52000 CHAUMONT**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15037-1:2008** et dans les Règles d'application **CE2+/R22**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 25 mars 2013, annule et remplace le certificat renouvelé le 04 février 2022 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 04 février 2028.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 04/02/25

Révision n° 4



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SOPRAGGLO CHAUMONT**

à : **52000 CHAUMONT**

**N° 052.005**

---

## **OBSERVATIONS**

---